Tout à été laissé dans l'état où se trouvaient les choses au moment de l'accident afin de permettre à l'autorité militaire d'établir les responsabilités.

## Les crimes de Ravachol

### L'assassinat de Varizelle

Saint-Etienne, 23 mai. — Aujourd'hui commencera probablement l'instruction du crime de Varizelle, imputé à Ravachol.

Il n'est pas inutile de rappeler les principales circonstances de ce crime qui remonte à cinq ans.

Le 9 mars 1886, vers cinq heures du matin, le sieur Rayat, débitant de boissons à Varizelle, aperçut devant la porte de son établissement le cadavre d'une femme à moitié nue, étendu dans une flaque de sang.

Le malheureux avait la tête fracassée, le corps horriblement tailladé et l'une de ses mains était tendue vers la devanture du cabaret comme si, dans un appel désespéré, elle eut voulu frapper à la porte.

M. Rayat reconnut dans cette femme la nommée Françoise Rasson, âgée de soixante-huit ans, domestique d'un marchand d'antiquités nommé Rivolier, vieillard de 86 ans, bien connu dans la région sous le sobriquet de « Père Bon Dieu ».

On pénétra de suite chez le brocanteur, où l'on se trouva en présence d'un spectacle horrible : Rivolier gisait au pied de son lit, le corps mutilé, le crâne mis en morceaux par trois coups de hache à la poitrine ouverte, les entrailles à nu.

Dans un coin de la chambre, gisaient pêle-mêle les instruments qui avaient servi au crime : ils étaient couverts de sang, des fragments de cervelle y adhéraient encore. La scène du meurtre était facile à reconstituer ; les assassins s'étaient introduits dans la maison, « le Petit Bon Dieu » pour le voler ; ils avaient fracturé une armoire dans laquelle le vieillard enfermait, disait-on, son argent, et ils faisaient main basse sur les valeurs quand le marchand s'est réveillé ; alors, ils se sont jetés sur lui comme des bêtes fauves ; une lutte terrible s'est engagée.

Au bruit de cette scène de carnage, la servante, couchée dans une chambre voisine, s'est levée à son tour ; mais lorsqu'elle s'est trouvée en face des meurtriers, saisie de peur, elle s'est enfuie, est sortie de la maison et s'est dirigée vers le café Rayat, poursuivie par l'un des assassins, qui la rejoignit sur le perron du débit de boissons et l'abattit d'un coup de hache.

Rivolier passe pour être riche ; c'était un type original que tout le monde connaissait à vingt lieues à la ronde pour l'avoir vu dans les ventes publiques, où il achetait à n'importe quel prix des objets de toutes sortes qu'il entassait dans les dépendances de son habitation.

St-Etienne, 23 mai. — Le juge d'instruction a entendu aujourd'hui la femme Girand qui avait déclaré à quelqu'un que Ravachol lui avait avoué être l'auteur du crime de Varizelle. La femme Girand, qui était la maîtresse de Rieblard, condamné pour complicité dans le crime de Chambles, nie le propos qu'on lui prête. On croit généralement que l'instruction du crime de Varizelle devra être abandonnée, les éléments nécessaires à l'enquête faisant défaut, et, à moins d'un aveu spontané de Ravachol, il semble difficile d'établir sa culpabilité.

Il se confirme que l'habit noir saisi au domicile de Ravachol, a été acheté par Béala.

L'employé qui l'a vendu sera confronté avec Béala.

Saint-Etienne, 23 mai. — Les anarchistes dont le départ de Londres avait été annoncé n'ont pas encore été vus. Toutefois de nombreux étrangers sont signalés aux environs de Saint-Etienne et de Saint-Germain-les-Fossés. Voici les mesures que compte prendre le gouvernement à propos du procès de Montbrison. Le jury de cette ville sera spécialement composé que d'un commissaire, de quelques agents de police et d'un magistrat. Les jurés seront tirés au sort et seront être expédiés dans quelques villes et bourgs voisins de Montbrison et demanderont leurs papiers à tous les étrangers.

En outre des gendarmes à cheval battront la campagne et arrêteront tous les individus qui ne seront relâchés que sur la constatation de leur identité et de leurs moyens d'existence.

Chamartin est gardé à vue, car on craint que les anarchistes ne l'exécutent ; on lui prépare un logement à la gendarmerie de Montbrison. C'est là qu'il descendra quand il viendra déposer dans le procès Ravachol.

Il est probable que Ravachol sera transféré le 5 ou le 6 à Montbrison.

### LA CHASSE AUX ANARCHISTES

Paris, 23 mai. — M. Pelatan, commissaire de police d'Hérédia a opéré une perquisition au domicile d'un nommé B. qui avait essayé de soulever un mouvement populaire le 1er mai dernier. On a saisi 3e nombreuses lettres et brochures.

## Le choléra nostras

Paris, 23 mai. — Au conseil d'hygiène, M. Proust, inspecteur général des services sanitaires donne des détails sur l'épidémie de diarrhée cholériforme qui sévit dans quelques communes des environs de Paris où il y a encore quelques cas. Cette épidémie n'a pas l'ampleur et la gravité de la cholérine comme dans la cholérine d'importation.

## Nouvelles Etrangères

### Le Czar en Danemark

Copenhague, 23 mai. — Le czar et la czarine sont arrivés à bord du yacht l'*Etoile polaire*.

## LES AMOURS TRAGIQUES

### Un drame du grand monde

*Une épouse qui tue sa rivale*

Un drame des plus palpitants, des plus mystérieux, et dont tout Paris va s'entretenir a eu lieu hier. En voici tous les détails :

Au mois de Janvier 1889, Mlle Yvonne Delaporte, une élève du Conservatoire et l'ami d'un des membres les plus connus de notre Parlement M. Casimir Périer, épousait M. Ernest Grand, le fils d'un des plus grands industriels parmi les confurières en vogue.

Mlle Yvonne Delaporte, était alors une charmante jeune mondaine, d'une en tous points bien élevée.

Grâce à ses relations de famille, elle y trouvait un cadre choisi, son mari une épouse aimable et fort comme conseiller de préfecture à Melun.

Mais, hélas, les charmes de la lune de miel, comme de la monotonie de l'existence provoquent par de fréquents voyages.

Un petite fille vint consolider encore le ménage, mais cette fillette n'est pas le bonheur, c'était le bonheur, le parfait bonheur.

### Scènes sanglantes

Puis, un soir, le mari se montra irascible. Certaines gens remarqué son Yvonne au bal de la préfecture.

Les jours, délaissé, suivies, dit-on, de visite de fait, des menaces de divorce furent proférées et Mme Lassimonne, au printemps dernier, vous, on moins bien vous, mais encore leur à son mari, vous pour [illegible] couvent [illegible] demeure [illegible] demande [illegible] formule [illegible] retraite [illegible] Paul Raymond, qui a dans l'Amérique du Sud des très importantes propriétés.

Mme Raymond, est une femme d'environ vingt-quatre ans, aux cheveux roux et aux yeux noirs.

### Un suicide

Mme Raymond vint souvent voir la pauvre Yvonne à Auteuil et fut souvent accompagnée de son mari.

Les visites devinrent quotidiennes ; quelque temps, M. Raymond venait seul et demeurait longtemps près de la jeune femme.

C'est un peu l'histoire de Rodolphe chez Mme Bovary.

Mme Lassimonne avait beaucoup à supplicier de son mari ; M. Raymond prétendait vouloir point trouvé le bonheur en son ménage.

On en conta ses peines, on échanges des fleurs ; on quelques promenades au Bois, en voiture... puis la faute finale du vieil Ini'rtible.

Le vendredi 13 mai, M. Paul Raymond jouait le rôle chez Lassimonne, rue du Rocher, 33, un petit appartement au deuxième étage et obtenait de sa nouvelle amie la promesse de venir parfois l'habiter avec lui.

— Vendredi 13, dit le même soir Mme Yvonne L..., cela me portera malheur !...

Les pressentiments de la malheureuse jeune femme se sont réalisés.

### Le crime

Samedi, à deux heures, — après de longues résistances, — elle se trouvait, en effet, avec M. Paul Raymond dans la petite garçonnière de la rue du Rocher.

Tout à coup, on frappe à la porte de l'appartement et du dehors une voix de femme crie :

Paul ! Paul ! ouvre ! Le mari d'Yvonne est en bas... Il monte, ouvre ! Par pitié, ouvre !...

Ces mots étaient prononcés par la femme du couple, Mme Raymond.

M. R... ouvrit, se précipita dans l'escalier, au-devant de l'adversaire qu'il croyait être là.

En même temps, cris, détonations retentirent ; des cris de détresse furent entendus ; la concierge de Dimmeuble, les voisins accoururent et dans la chambre exiguë donnant sur le palier, on trouva la malheureuse Yvonne étendue, couverte de sang, couverte de blessures, tandis que Mme Raymond, tenant encore le revolver et le poignard dont elle venait de faire usage, disait :

— Arrêtez-moi, je ne regrette rien !

### La victime

Des médecins appelés en toute hâte constatèrent que la victime de ce drame avait reçu plusieurs balles dont l'une avait perforé les intestins.

Elle portait, en outre, de nombreuses entailles produites par la lame du poignard.

Jusqu'à cinq heures, on tenta d'extraire les projectiles, mais on dut reconnaître que l'opération était impossible et, d'après les conseils d'un des praticiens, la jeune femme fut transportée, — non pas au couvent d'où elle s'en était sortie, mais à la maison du docteur Pozzi, rue d'Armaillé, au Parnes, où on la plaça dans la salle des opérations.

C'est là que Mme Yvonne Lassimonne a rendu le dernier souffle, dimanche, à cinq heures.

Jusqu'à la dernière minute, la pauvre femme a conservé toutes ses facultés intellectuelles.

Des noms ont été prononcés de ses lèvres :

— Germaine ! — sa fille — maman ! Maman ! la mère, Mme Delaporte était là.

M. Lassimonne, le mari d'Yvonne, a été averti par dépêche.

Tel est ce drame que la Cour d'assises de la Seine aura à juger bientôt.

### Mme RAYMOND

Aussitôt son crime commis, Mme Raymond ainsi qu'elle l'avait annoncé à son mari, se rendit rue de Touquetille où elle raconta à sa mère le drame qui venait de s'accomplir.

Puis, en sa compagnie, elle se rendit chez Mme Lassimonne à qui elle fit part du malheur qui les frappait elle et son fils.

— Prévenez-le délicatement, lui dit elle ; quant à moi, cela me serait impossible.

Néanmoins, elle était très calme, et c'est sans aucune émotion qu'elle se rendit ensuite place Vendôme, au bureau de M. de la Lande commissaire de poli c, auquel elle fit le récit de son crime.

Pendant ce temps, le commissaire du quartier de l Europe, M. Aragon, avait reçu la déclaration de la concierge du 33 de la rue du Rocher et s'était rendu sur les lieux où il procédait aux premières constatations, lorsque M. de la Lande vint le rejoindre, lui amenant Mme Raymond.

Celle-ci, ce jour-là, s'était pensé.

Lorsque son mari avait été sorti, elle s'était dirigée vers la chambre à coucher où elle avait trouvé Mme Lassimonne, qui se hâta de se vêtir.

Sur une observation qu'elle lui fit, Mme Lassimonne aurait répondu ces simples mots :

— Je n'ai pas...

C'est alors qu'affolée, elle aurait décharge sur elle son revolver.

Puis, croyant ne pas l'avoir atteinte elle se serait jeté sur elle et l'aurait frappée, par tout le corps avec un poignard.

### Un détail

Après cette déposition, les magistrats procédèrent à un examen attentif des lieux.

Pendant ce temps, Mme Raymond était dans le salon, assise sur un divan.

Tout à coup la porte s'ouvrit et un agent entra dans la pièce amenant une petite fille de deux ans qu'il avait trouvée endormie dans une pièce voisine.

— Sa fille ! Germaine ! s'écria Mme Raymond, elle osait l'amener ici !

L'enfant dit à la sœur : « Mme Raymond, elle osait l'amener ici ! »

### L'enquête

L'enquête n'a pris fin qu'à onze heures du soir.

Le moment Mme Raymond fut emmenée au dépôt dans une voiture découverte, au cours avaient pris place un agent avec lequel elle a causé très tranquillement.

Aujourd'hui à 2 heures, le parquet n'avait pas encore délégué le juge d'instruction qui serait chargé de cette affaire.

## Encore la Cie de Meux-Vicoigne

Un décret de juillet 1890 a institué une médaille pour récompenser les vieux serviteurs de l'industrie qui ont plus de 30 années de bons services dans le même établissement.

En général, les Compagnies houillères ont [illegible] leurs ouvriers, le certificat constatant leurs années de service, certificat nécessaire pour la demande à adresser au Ministre.

Il n'en est malheureusement pas de même à Vicoigne. Un des Mines de Meux, où règne un ouvrier le nommé Agnin.

Un certain nombre d'ouvriers ayant 30, 35 et 40 ans de service, ont demandé au directeur, qui, sont seulement les [illegible] ouvriers, [illegible] ont [illegible] ce [illegible] ne [illegible] ne [illegible] ne